

Annexe 1

Rapport 2007 du Président du Conseil d'administration d'EDF Energies Nouvelles sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Introduction

En application de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière, ce rapport rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein d'EDF Energies Nouvelles S.A., incluant celles appliquées à l'égard de ses filiales contrôlées et significatives.

Le premier chapitre porte sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, les autres chapitres traitent des procédures de contrôle interne en suivant les étapes clés du référentiel international « COSO » (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) qui définit le contrôle interne comme un processus appliqué par le Conseil d'administration, la Direction générale, le management et le

personnel de l'entreprise, afin de fournir une assurance raisonnable quant à la :

- réalisation et l'optimisation des opérations ;
- fiabilité et le contrôle des informations comptables et financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le contenu de ce rapport prend en compte le cadre de référence en matière de contrôle interne recommandé par l'AMF⁽¹⁾.

Ce document présente en conclusion la dynamique d'évolution du contrôle interne au sein du Groupe EDF Energies Nouvelles (le Groupe).

1. Gouvernement d'entreprise

1.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'administration

Depuis l'introduction en Bourse de la Société et aux termes du pacte d'actionnaires conclu le 17 juillet 2006 entre le Groupe EDF et le Groupe Mouratoglou, le Conseil d'administration est composé de 9 administrateurs représentant les actionnaires :

- 4 nommés par le Groupe EDF :
- EDEV représenté par M. Jean-Pierre Benqué en remplacement de M. Robert Durdilly à partir du 31 mai 2007,

- EDF représenté par M. Olivier Paquier,
- M. Jean-François Astolfi,
- M. Jean-Louis Mathias ;
- 3 nommés par le Groupe Mouratoglou :
- M. Pâris Mouratoglou, Président du Conseil,
- Société Internationale d'Investissements Financiers représentée par Mme Catherine Mouratoglou,
- M. Jean Thomazeau ;

(1) Paru le 22 janvier 2007.

- 2 administrateurs indépendants⁽¹⁾ :
 - M. Élie Cohen - Directeur de recherche au CNRS, Professeur à Sciences Po, Membre du Conseil d'Analyse Économique auprès du Premier ministre - nommé sur proposition du Groupe EDF,
 - M. Pierre Richard - Président du Conseil d'administration de Dexia SA - nommé sur proposition du Groupe Mouratoglou.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'organe majeur de décision et de contrôle. Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Il s'est réuni en moyenne une fois par mois et a réglé par ses délibérations les orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de la Société.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration a notamment pour objectif de fixer, dans le cadre des dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur, le détail de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités créés en son sein, ainsi que les droits et obligations des administrateurs⁽²⁾.

Missions et pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration dispose de tous pouvoirs et exerce sa mission dans les conditions fixées par l'article L. 225-35 du Code de commerce, par le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration et par les statuts de la Société.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. Par exception et conformément à l'article 15 des statuts, les décisions suivantes ne pourront être prises qu'avec un vote favorable de plus des deux tiers des administrateurs présents ou représentés :

- approbation du budget de frais généraux et de frais de développement (coûts de développement en numéraire et coûts de structure corporate), si leur croissance est supérieure à 15 % par rapport au budget de l'année précédente ;
- approbation des investissements dont la rentabilité serait inférieure aux critères de rentabilité en vigueur au sein du Groupe dont la Société fait partie ;
- approbation de la vente ou la réalisation d'actifs d'une valeur supérieure à 25 000 000 euros, à l'exception de la vente d'installations clés en main ;
- autorisation de tout investissement dans des pays extérieurs à l'Union européenne et aux États-Unis ;

- décision de soumettre à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires toute modification statutaire relative aux règles de distribution de dividendes ;
- décision de révoquer le Directeur Général avant le 31 décembre 2009 pour un motif autre qu'une faute grave ou une insuffisance manifeste ;
- approbation de l'acquisition ou cession de tous actifs réalisée avec une entité détenue directement ou indirectement par le Groupe EDF.

Le Président du Conseil d'administration n'a pas de voix prépondérante.

Présidence du Conseil et Direction générale

Le Conseil d'administration est présidé par M. Pâris Mouratoglou qui organise et dirige les travaux du Conseil et en rend compte à l'Assemblée Générale. Le Président du Conseil veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Depuis 2006, les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociées. M. David Corchia assure la Direction générale, il est assisté dans cette tâche par M. Yvon André en qualité de Directeur Général délégué (Europe) et M. Christophe Geffray en qualité de Directeur Général délégué (Industrie).

Contrôle et évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 12 fois en 2007 notamment le 8 mars 2007 pour l'examen et l'arrêté des comptes consolidés et du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le 12 septembre 2007 pour l'approbation du rapport financier semestriel et le 24 octobre 2007 pour l'approbation du budget 2008.

Le taux de participation des administrateurs aux Conseils est de 81.5 % pour l'année 2007.

Selon l'article 19 du règlement intérieur du Conseil, le Conseil d'administration organise une fois par an un débat sur son fonctionnement. Le Conseil d'administration procède à l'évaluation de son propre fonctionnement, qui est confiée à l'initiative du Président du Conseil d'administration à des administrateurs indépendants. Pour l'exercice 2007, cette évaluation a été effectuée sur la base d'un questionnaire soumis aux administrateurs, portant sur les principes et les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration.

Les résultats examinés par le Conseil d'administration du 9 janvier 2008 témoignent d'un niveau satisfaisant en matière de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités.

(1) Tel que défini par le règlement intérieur « Est réputé indépendant l'administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, la Direction ou le Groupe, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ou être de nature à le placer en situation de conflit d'intérêts avec la Direction, la Société ou le Groupe ».

(2) Des extraits substantiels du règlement intérieur figurent aux chapitres 16.3 et 21.2 du document de référence.

Rapport 2007 du Président du Conseil d'administration d'EDF Energies Nouvelles sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Gouvernement d'entreprise

1.2. MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de sa séance du 26 janvier 2007, le Conseil d'administration a décidé de regrouper les Comités des nominations et des rémunérations. Le Conseil d'administration a ainsi été assisté au cours de l'exercice 2007 de trois comités techniques :

- un Comité d'audit ;
- un Comité des nominations et des rémunérations ;
- un Comité de la stratégie.

Les missions de chacun de ces trois comités techniques figurent dans le règlement intérieur du Conseil et sont présentées au chapitre 16 du Document de référence de la Société.

Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de M. Élie Cohen, Président et administrateur indépendant, M. Jean Thomazeau et M. Olivier Paquier représentant permanent d'EDF.

La mission principale du Comité d'audit est d'aider le Conseil d'administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux de la Société, des comptes consolidés du Groupe ainsi qu'à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et au marché.

Au cours de l'exercice 2007 le Comité d'audit s'est réuni à trois reprises les 5 mars 2007, 6 septembre 2007 et 10 octobre 2007 pour notamment examiner :

- les comptes sociaux et consolidés du groupe pour l'exercice 2006 ;
- le rapport financier semestriel (30 juin 2007) ;
- la situation financière et de trésorerie du Groupe ;
- la politique de gestion des risques ; et
- la relecture du rapport 2006 du Président.

Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de M. Pierre Richard, Président et administrateur indépendant, M. Jean-Pierre Benqué représentant permanent d'EDEV (à compter du 31 mai 2007) et M. Pâris Mouratoglou.

Le Conseil lors de ses séances du 25 avril 2007 et du 12 septembre 2007 a décidé d'élargir les missions du Comité des nominations et des rémunérations à l'émission d'avis sur les propositions de

la Direction générale en matière de rémunérations des cadres dirigeants et d'élever le seuil de rémunération faisant l'objet d'un avis du Comité.

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour principales missions d'une part de préparer les décisions du Conseil d'administration relatives aux rémunérations sous toutes leurs formes des différents mandataires sociaux de la Société (Directeur Général, Directeurs Généraux délégués, administrateurs, Président du Conseil), et d'autre part d'examiner les candidatures à toute fonction de mandataire social et de formuler des recommandations au Conseil.

En 2007, le Comité s'est réuni quatre fois et a principalement examiné les sujets suivants :

- la rémunération fixe et variable des mandataires sociaux ;
- la rémunération du Président du Conseil ;
- les clefs de répartition des jetons de présence aux administrateurs ;
- la mise en place de système de fidélisation des salariés au niveau mondial et notamment d'un plan d'attribution d'actions gratuites.

Dans le cadre de sa mission, il a fait appel à un consultant extérieur pour procéder à une analyse des rémunérations des fonctions clés du Groupe en France en ce compris le Directeur Général et les Directeurs généraux délégués.

Le Comité de la stratégie

Le Comité de la stratégie est composé de cinq membres M. Élie Cohen Président et administrateur indépendant, M. Jean-Pierre Benqué représentant permanent d'EDEV, M. Jean-Louis Mathias, M. Pâris Mouratoglou et M. Jean Thomazeau.

Le Comité de la stratégie a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et des opérations d'investissement.

En 2007, le Comité s'est réuni deux fois et a examiné les principaux sujets suivants :

- la filière solaire photovoltaïque ;
- les critères d'investissement du groupe ; et
- les biocarburants.

1.3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Comité de Direction et Comité de Direction Élargi

Le Directeur Général a constitué un Comité de Direction composé de 4 membres représentant les différents métiers et zones géographiques du Groupe, selon un découpage des responsabilités figurant dans l'organigramme joint en annexe. Le Comité étudie notamment les questions et les décisions relatives à la stratégie et aux investissements du Groupe.

Au 31 décembre 2007, le Comité est constitué de :

- M. David Corchia, Directeur Général ;
- M. Yvon André, Directeur Général Délégué (Europe) ;
- M. Christophe Geffray, Directeur Général délégué (Industrie) ;
- M. Philippe Cruzat, Directeur Financier.

En outre, le Directeur Général a mis en place en septembre 2007 un Comité de Direction Élargi bimensuel constitué des membres du Comité de Direction et des 8 Directeurs métiers et fonctionnels. Ce Comité étudie la mise en œuvre opérationnelle des questions et des décisions relatives à la stratégie et aux investissements du Groupe.

Limitations des pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs généraux délégués

En vertu de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toute circonstance, au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général à l'égard des tiers.

Conformément aux statuts et au règlement intérieur, certaines décisions sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration. Le 25 avril 2007, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter les pouvoirs propres du Directeur Général et de modifier en conséquence le règlement intérieur du Conseil.

L'article 9.1 du règlement intérieur indique désormais que sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil les décisions suivantes :

- (a) Dès lors que leur montant excédera le seuil de 50 000 000 euros :
 - les décisions d'investissements ;
 - la signature de contrats, autres que ceux associés à un investissement autorisé par le Conseil, impliquant un tel montant d'engagement, ce montant s'entendant également en valeur d'actif sous-jacent ;
 - les emprunts d'un montant unitaire égal ou supérieur à ce seuil ou d'un montant unitaire inférieur lorsque leur montant cumulé annuel excédera ce seuil, à l'exception de ceux qui auraient déjà

été acceptés dans le cadre de l'approbation d'un ou plusieurs projets d'investissements ;

- tous investissements ou engagements (en ce compris les garanties, cautions, gages, hypothèques et autres sûretés), même d'un montant unitaire inférieur à ce seuil lorsque leur montant cumulé annuel (ce montant s'entendant également en valeur d'actif sous-jacent) excédera ce seuil.
- (b) Dès lors que leur montant unitaire excédera le seuil de 25 000 000 euros :
 - les décisions de désinvestissement (ce seuil s'entendant également en valeur d'actif sous-jacent).
- (c) En deçà des seuils précisés aux § (a) et (b), le Directeur Général pourra prendre les décisions ci-dessus sans l'autorisation préalable du Conseil, à la double condition (i) qu'elles portent sur des opérations intervenant dans les secteurs d'activité habituels de la Société (éolien terrestre, solaire, photovoltaïque et biomasse) et dans des pays appartenant à l'Union européenne et l'Amérique du Nord et (ii) qu'entre 2 000 000 euros et les seuils ci-dessus de 50 000 000 euros ou (pour les désinvestissements) 25 000 000 euros, le comité des engagements de la Société ait préalablement émis un avis favorable à l'unanimité. Dans le cas où l'une et/ou l'autre de ces conditions ne seraient pas remplies, la ou les décisions concernées nécessiteront l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.
- (d) Les opérations ou décisions suivantes seront également soumises à l'approbation préalable du Conseil d'Administration :
 - l'adoption du budget annuel et engagements éventuels de dépenses excédant les montants qui y sont indiqués ;
 - toute implication dans des activités autres que celles décrites dans le Projet d'Entreprise ;
 - la prise de participation dans des Sociétés ou autres groupements (dotés de la personnalité morale ou non) dont les associés sont responsables en tout ou partie des dettes sociales ;
 - les investissements dont la rentabilité serait inférieure aux critères de rentabilité suivants, en vigueur au sein du groupe EDF : (i) le ratio valeur actuelle nette/investissement doit être supérieur à 10 % et (ii) effet relatif sur le résultat net avant trois ans ;
 - l'acquisition ou la cession de tous actifs réalisée avec une entité détenue directement ou indirectement par le groupe EDF ;
 - la désignation des membres du comité des engagements de la Société.

Le Comité des engagements de la Société est actuellement composé de M. Pâris Mouratoglou et M. Jean-Pierre Benqué.

Rapport 2007 du Président du Conseil d'administration d'EDF Energies Nouvelles sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Le contrôle interne d'EDF Energies Nouvelles

1.4. PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Jetons de présence

Le Conseil d'administration lors de sa séance du 8 mars 2007 a décidé de retenir les principes suivants pour la répartition annuelle des jetons de présence aux seuls administrateurs indépendants, dans la limite du montant accordé par l'assemblée :

- un montant fixe forfaitaire annuel de 10 000 euros ;
- un montant variable en fonction de la participation de l'administrateur égal à 2 000 euros par Conseil ou Comité ;
- attribution en janvier pour la présence au cours de l'année écoulée et en juin pour le montant forfaitaire.

Il est toutefois décidé un plafond de 30 000 euros pour le montant total de la rémunération à percevoir au titre de chaque exercice pour chacun des administrateurs indépendants.

De plus, de façon exceptionnelle, afin de rétribuer le travail d'investissement à fournir dans le cadre de leur prise de fonction, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer un montant exceptionnel de 15 000 euros à chacun des administrateurs indépendants.

Rémunération des dirigeants

Les parties fixes et variables de la rémunération ainsi que les avantages en nature perçus par le Président du Conseil, le Directeur Général et les Directeurs généraux délégués de la Société sont déterminés par le Conseil sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations.

La part variable des rémunérations est déterminée de façon discrétionnaire en fonction de la performance individuelle du mandataire considéré pour l'exercice écoulé. Elle est attribuée en début d'année en référence à l'exercice précédent.

L'attribution d'actions gratuites au Directeur Général et aux Directeurs généraux délégués est soumise à une condition de présence ainsi qu'au respect de conditions de performance du Groupe.

2. Le contrôle interne d'EDF Energies Nouvelles

2.1. ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Définition et objectif du contrôle interne

Le contrôle interne du Groupe, basé sur le référentiel « COSO » (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), est un processus placé sous le contrôle du Conseil d'administration et du Comité d'audit. Il est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants : la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur, la réalisation et l'optimisation des opérations.

Politique de contrôle interne

EDF Energies Nouvelles s'est doté en juillet 2006 d'un dispositif de contrôle interne basé sur le référentiel COSO. Ce dispositif est décrit dans un document de politique de contrôle interne du Groupe diffusé aux différents responsables du contrôle interne.

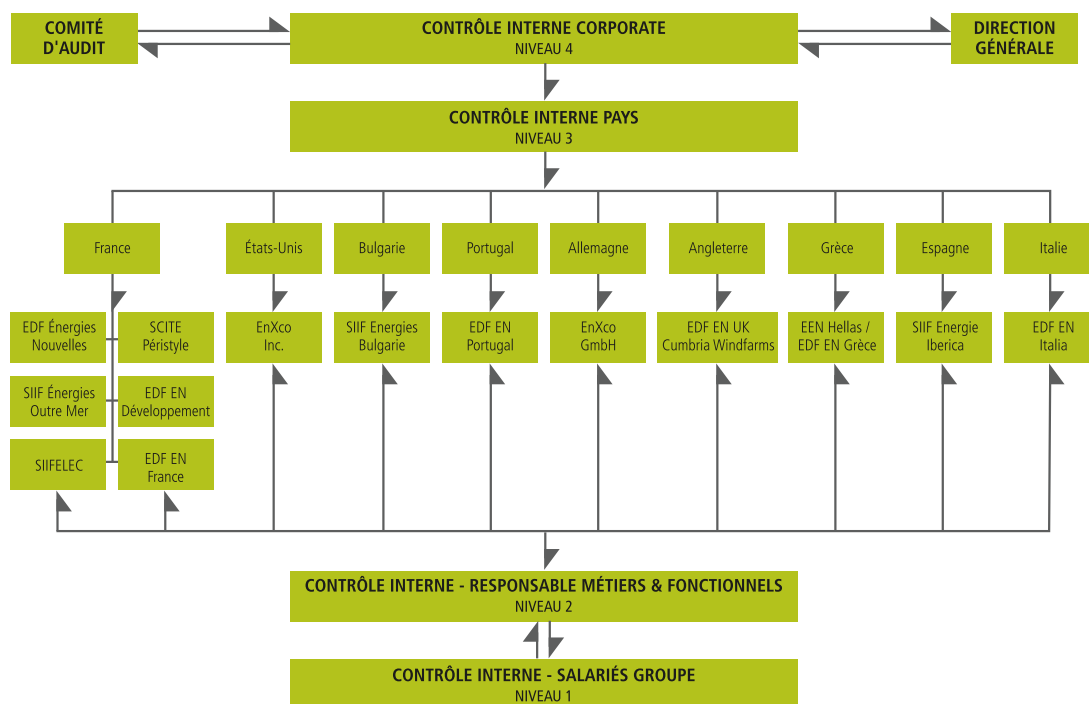
L'année 2006 fut marquée par l'élaboration du premier Rapport du Président du Conseil d'administration comportant notamment une description du dispositif à fin 2006 ainsi que la description de son dispositif cible à fin 2007.

En 2007, la Société a procédé à l'auto-évaluation de son dispositif de contrôle interne selon un guide prenant en compte les recommandations de l'AMF et construit sur la base des chapitres du COSO. Cette auto-évaluation sera reconduite chaque année.

Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne est rattaché au Directeur Général du Groupe et s'appuie pour les sociétés françaises sur des responsables métiers et fonctionnels et pour les filiales étrangères contrôlées et significatives sur des relais locaux qui ont la responsabilité de mettre en œuvre les politiques, normes et procédures définies par la Direction générale du Groupe.

Comme précisé dans le référentiel « COSO », le dispositif de contrôle interne implique l'ensemble des salariés de l'entreprise et est organisé de la manière suivante :



- **NIVEAU 1** : autocontrôle exercé par l'ensemble des salariés selon les principes de la charte éthique et déontologique adoptée par le Groupe en 2006 et qui leur a été communiquée ;
- **NIVEAU 2** : contrôle interne exercé au niveau des responsables métiers et fonctionnels ;
- **NIVEAU 3** : contrôle interne exercé au niveau du responsable du contrôle interne France et des responsables du contrôle interne dans les filiales étrangères contrôlées et significatives ;
- **NIVEAU 4** : contrôle interne corporate.

2.2. LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

Organes de Direction

La Direction générale est l'organe majeur de pilotage du Groupe en matière de contrôle interne : elle en détermine les grandes orientations et veille à la mise en œuvre des principes, normes et procédures de contrôle interne.

L'organisation internationale

EDF Energies Nouvelles est un Groupe à dimension internationale implanté dans neuf pays européens et aux États-Unis ; cette implantation internationale nécessite des compétences locales de haut niveau mais aussi un bon niveau de contrôle de la maison mère.

Le Groupe est organisé en directions géographiques dans lesquelles opèrent plusieurs Sociétés filiales.

Dans chaque pays significatif se trouve une société de développement dirigée par le directeur du pays considéré. Le Conseil

d'administration des principales filiales du Groupe comprend des dirigeants d'EDF Energies Nouvelles.

Les directions pays significatives sont des centres de profit avec des moyens autonomes (ex : directions technique et financière propres).

Les Responsables financiers des pays (États-Unis, Portugal, Grèce, Royaume-Uni, Italie et autres zones) rendent compte fonctionnellement au Directeur Financier du Groupe.

Ils sont responsables de l'établissement et de la remontée mensuelle à la maison mère du reporting de gestion. Ils informent aussi de façon mensuelle, de la performance opérationnelle des centrales de production du Groupe, des risques éventuels et de leur traduction dans les comptes financiers locaux.

La Direction générale veille à la diffusion des meilleures pratiques dans tous les pays et à une unité du contrôle interne en les intégrant notamment à des Comités trimestriels des Directions Europe et Industrie.

Rapport 2007 du Président du Conseil d'administration d'EDF Energies Nouvelles sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Le contrôle interne d'EDF Energies Nouvelles

La Direction Finances & Controlling

La Direction Finances & Controlling recouvre les fonctions : contrôle financier, comptabilité, consolidation, trésorerie & financements, fiscalité, relations investisseurs et systèmes d'information.

Depuis 2006, le contrôle financier Groupe, la comptabilité et la consolidation sont placés sous la responsabilité du Group Controller. Ces fonctions ont évolué d'une organisation fonctionnelle à une organisation par zones géographiques. Cela permet de faciliter le suivi opérationnel et d'améliorer ainsi le processus décisionnel. Le contrôle financier Groupe s'inscrit dans un rôle de contrôle et d'anticipation des risques.

Trois personnes supplémentaires ont été recrutées pour renforcer la fonction consolidation :

- la première pour définir la doctrine comptable du Groupe pour anticiper et valider le traitement comptable des montages contractuels, établir le manuel des procédures de consolidation Groupe, en assurer la correcte application, et prendre en charge le traitement en normes IFRS des spécificités opérationnelles du Groupe ;
- la deuxième est un consolideur senior ;
- la troisième est un administrateur du logiciel de consolidation Magnitude afin de prendre en charge l'évolution de l'outil.

De plus, la Grèce a renforcé ses équipes de consolidation.

Cette démarche de décentralisation du processus de consolidation vers les zones géographiques se poursuivra en 2008 avec notamment le renforcement des compétences locales aux États-Unis et en Italie et la mise en place de paliers de consolidation.

Une Direction Financière France a été créée en juillet 2007, au sein de laquelle le Directeur Financier France a pris en charge, en sus de ses responsabilités comptables, le contrôle financier France ainsi que le déploiement du contrôle interne de la zone. Un réviseur comptable a été recruté afin d'internaliser, au sein de la Direction Finance France, une compétence consolidation pour améliorer la qualité des liasses de consolidation remontées au service consolidation.

En Italie, une fonction financière a été créée et placée sous la responsabilité d'un Directeur Financier Pays.

La fonction Trésorerie & Financements Groupe

Dans le cadre de la gestion des risques financiers et de l'optimisation de la performance financière, en 2007, la fonction Trésorerie & Financements Groupe a été renforcée par le recrutement d'un Responsable Groupe.

Ses principales missions sont de veiller à la mobilisation à moindre coût de la ressource financière du Groupe afin de financer sa croissance, de gérer la relation bancaire, de traiter au plan international des problématiques liées à la gestion de la trésorerie centralisée (cash pooling, placement des excédents bloqués dans les sociétés portant les projets), et de vérifier la cohérence et l'optimisation des financements de projets et des couvertures de risque (taux d'intérêt et de change essentiellement).

En complément des actions menées courant 2006 (telles que la renégociation et la centralisation des lignes de financement au niveau corporate ainsi que la mise en place d'une politique de

couverture des risques de change), le service a diffusé des règles en matière de trésorerie et de financements et s'assure du traitement adéquat des instruments financiers dans le respect des normes IAS 32 et 39.

Le Responsable Trésorerie & Financements Groupe a poursuivi la mise en œuvre de la politique de gestion des risques de change du Groupe et valide systématiquement les couvertures des risques de taux après avoir vérifié leur adéquation sur le marché.

Par ailleurs, le progiciel de trésorerie XRT, destiné à être généralisé dans le Groupe, a été déployé en France permettant ainsi la centralisation des informations d'origine bancaire et l'optimisation des opérations de trésorerie suivant les seuils de paiements prévus par les délégations de pouvoirs.

La fonction Fiscalité Groupe

Fin 2006, dans le cadre de la gestion des risques financiers et de l'optimisation de la performance financière, la Société a créé la fonction Fiscalité Groupe par le recrutement d'un Responsable Fiscalité Groupe, assisté d'un fiscaliste, qui a notamment pour mission de s'assurer et de garantir que le Groupe remplit l'ensemble de ses obligations en matière fiscale.

Le Responsable Fiscalité conseille la Direction générale du Groupe, ses chefs de projet ainsi que les Directions Financières Pays afin d'assurer la sécurité et l'optimisation fiscale des opérations nationales et internationales. Son action permet d'améliorer le processus d'arrêté des comptes et des résultats.

Il a, entre autres, la responsabilité de valider les structures juridiques, d'organiser la fonction fiscale au sein du Groupe et de mettre en place un corpus de procédures fiscales Groupe. Une politique de management fees applicables aux filiales du Groupe a notamment été mise en application en 2007.

Par ailleurs, le Responsable Fiscalité Groupe a mené, avec l'appui d'un cabinet externe, un audit de conformité du Système d'Information comptable et financier des entités françaises du Groupe, au regard des normes exigées par la Direction générale des Impôts.

La fonction Relations Investisseurs

Créée mi 2006 puis renforcée en 2007, la fonction relations investisseurs a notamment pour mission de piloter la communication institutionnelle externe et d'assurer la cohérence des messages diffusés pour le Groupe. Son action s'inscrit dans le respect des lois et règlements applicables aux sociétés cotées, notamment en matière d'obligations d'information du marché financier.

Les Ressources Humaines

Afin de répondre aux besoins croissants du Groupe en matière de gestion des ressources humaines, la fonction a été renforcée par un recrutement en août 2007. Les Ressources Humaines ont notamment la responsabilité des dossiers relatifs au recrutement, à la gestion des carrières, à la formation professionnelle, à la gestion des institutions représentatives du personnel ainsi que toutes les missions classiques rattachées à cette fonction.

L'année 2007 a été marquée par la mise en place d'un système de fidélisation des collaborateurs clés par le biais notamment de la

Rapport 2007 du Président du Conseil d'administration d'EDF Energies Nouvelles sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Le contrôle interne d'EDF Energies Nouvelles

définition d'une politique de rémunération variable. La réflexion autour de cette politique a été notamment alimentée par la réalisation d'études de benchmark et la création de fiches de poste pour les principales fonctions de l'entreprise en France.

Pour assurer, de manière indépendante et adaptée au contexte local, une gestion des ressources humaines, la filiale américaine enXco avait mis en place une fonction de gestion des ressources humaines. Trois personnes sont actuellement dédiées à la gestion des ressources humaines aux États-Unis.

La Direction Juridique Corporate

La Direction Juridique Corporate veille à la sécurité juridique des Sociétés du Groupe par l'analyse des engagements souscrits et les conseils prodigués à la Direction générale.

La Direction Juridique Corporate s'est renforcée par l'arrivée de deux juristes, la première spécialisée en droit des Sociétés cotées, le second spécialisé en droit des assurances.

Les Systèmes d'Information

Les principales missions du pôle SI sont l'organisation générale et l'orientation de la fonction informatique. Il coordonne également les activités avec les différents prestataires informatiques, la gestion et la mise en œuvre des projets SI.

Le pôle Systèmes d'Information a poursuivi ses actions de remise aux normes des réseaux et des serveurs et de renforcement de la sécurisation du Système d'Information par la migration vers une nouvelle plate-forme permettant une gestion centralisée et sécurisée des services et des applications métiers.

La fonction responsable de l'environnement

Créée dans le cadre de son engagement en faveur de la protection de l'environnement et du renouvellement de la certification ISO 14001 pour les activités éoliennes terrestres France, la fonction responsable de l'environnement, rattachée à la Direction de l'Industrie, a évolué vers une fonction plus globale de responsable environnement qualité.

Dans le cadre de ses missions relatives à l'environnement, il anime la démarche ISO 14001 concernant l'éolien terrestre en France. Le responsable environnement et qualité assure aussi un rôle de conseil et de référent environnemental auprès de la Direction Développement France et de la Direction Industrie en matière de réglementation environnementale pour la France.

Pour les missions qui lui sont confiées dans le domaine ayant trait à la sécurité, il est référent pour la Direction Industrie sur les questions relatives à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail du personnel.

Il est l'interlocuteur pour ce qui concerne la gestion des situations d'urgence ou de crise en cas d'incident sur un parc éolien en France. Il est également en charge de la rédaction d'une politique générale de gestion de crise qui sera finalisée avec la mise en place du projet Exploitation - Maintenance Europe en 2008.

En 2007 un numéro de téléphone d'astreinte a été mis en place. Il permet aux exploitants des actifs de production en France de prévenir, à tout moment, EDF Energies Nouvelles en cas d'incidents pouvant impacter la sécurité des installations et des personnes.

2.3. CONTRÔLES EXTERNES

Commissaires aux comptes

Les cabinets Alain Martin et Associés et KPMG Audit assurent le commissariat aux comptes de la Société. Par ailleurs, des mandats sont également confiés à ces deux cabinets en France, aux États-Unis, en Angleterre, en Espagne et en Italie. Les mandats pour les autres pays sont confiés à des Commissaires aux comptes locaux.

Le collège des Commissaires aux comptes émet un rapport sur le présent document.

Groupe EDF

En tant que filiale du Groupe EDF, EDF Energies Nouvelles est régulièrement contrôlée par la fonction Audit du Groupe EDF. Celle-ci est constituée par l'ensemble des moyens de contrôle du Groupe EDF exerçant une activité d'audit interne.

Depuis son introduction en bourse, il est à noter que le Groupe est également soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers.

2.4. DÉMARCHES ÉTHIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Démarche éthique

La charte éthique et déontologique, adoptée par le Conseil d'administration de la Société en juillet 2006, formalise l'engagement pris par EDF Energies Nouvelles de respecter les cinq valeurs fondamentales du Groupe :

- respect de la personne et tolérance ;
- respect de l'environnement et solidarité ;
- performance ;

- intégrité ;
- diversité et interculturelité.

La démarche éthique et déontologique est systématiquement mentionnée dans l'ensemble des contrats conclus avec les fournisseurs et sous-traitants.

EDF Energies Nouvelles se réserve le droit d'auditer les fournisseurs et les sous-traitants pour s'assurer que les lois et les règlements en vigueur, particulièrement en termes de respect du droit du travail et de l'environnement, sont respectés.

Rapport 2007 du Président du Conseil d'administration d'EDF Energies Nouvelles sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Procédures de contrôle interne relatives à la réalisation et l'optimisation des opérations

Démarche environnementale

La politique de management environnemental du Groupe lui a permis de recevoir en 2005 la certification ISO 14001 - maintenue en 2007 - pour ses activités de développement, de construction et production d'énergie éolienne terrestre en France.

Cette certification, obtenue à l'issue d'un audit effectué par un organisme agréé indépendant, vient valider la mise en place par le Groupe d'un système de management environnemental qui inclut :

- une analyse environnementale permettant de dresser un état des lieux des activités, de la réglementation applicable à ces dernières et des impacts environnementaux qu'elles induisent ;
- une politique environnementale comportant un engagement d'amélioration continue et de prévention de la pollution, de conformité à la législation et à la réglementation

environnementales applicables et aux autres exigences auxquelles le Groupe a souscrit ;

- la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour élaborer, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique environnementale du Groupe.

Ce système de management environnemental participe directement d'une inscription des activités du Groupe dans une logique de développement durable.

Le maintien ultérieur de la certification est subordonné à la vérification régulière (sur une base annuelle) de la conformité du système avec la norme et au renouvellement (tous les trois ans) de la certification par un organisme indépendant.

3. Procédures de contrôle interne relatives à la réalisation et l'optimisation des opérations

3.1. RECENSEMENT ET GESTION DES RISQUES

Afin de maîtriser les risques résultant de l'activité et ceux liés à l'atteinte des objectifs du Groupe et de l'évolution de l'entreprise, EDF Energies Nouvelles a établi une cartographie des risques suivant la méthodologie définie par le Groupe EDF. Ainsi les risques majeurs ont été identifiés et font l'objet d'un plan d'actions de mise sous contrôle. Ils sont évalués par rapport à leur impact éventuel sur la Société, leur probabilité d'occurrence et leur niveau de contrôle.

La Direction générale désigne des responsables de risques garants de la pertinence et de l'efficacité des actions de maîtrise des risques. Ces responsables travaillent conjointement avec le contrôleur interne pour établir une nouvelle cartographie des

risques inhérents à leurs activités, hiérarchiser le risque et définir un plan d'actions.

Les plans d'actions sont actualisés chaque semestre et validés par la Direction générale. Les principaux risques identifiés pour le Groupe EDF Energies Nouvelles sont reportés semestriellement à la Direction Contrôle des Risques Groupe d'EDF afin d'être intégrés à la cartographie des risques du Groupe EDF.

Une synthèse décrivant l'organisation et les résultats de la gestion des risques du Groupe EDF EN a été présentée au Comité d'audit d'octobre 2007.

3.2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE SPÉCIFIQUES

Afin d'atteindre les objectifs que le Groupe s'est fixé, des procédures de contrôle ont été mises en place. Elles visent à optimiser les opérations liées à son activité et à sécuriser autant que de possible les différents processus.

Maîtrise du risque lié à la dépendance fournisseurs et à la disponibilité des équipements et des matières premières : mise en place d'accords cadres et de partenariats

Les activités du Groupe nécessitent la livraison et le montage de nombreux équipements techniques, tels que des turbines ou des mâts de mesure pour les éoliennes, que seul un nombre limité

de fournisseurs peut livrer au Groupe. Les achats de turbines représentent plus des deux tiers des investissements du Groupe et sont effectués principalement auprès de quatre fournisseurs.

Dans le domaine de l'éolien, le Groupe a négocié des accords cadre avec les principaux fournisseurs afin de sécuriser l'approvisionnement en turbines et en mâts de mesure. Par ailleurs, le Groupe a renégocié des contrats d'exploitation maintenance avec les principaux exploitants.

Le Groupe entend poursuivre sa stratégie de relation long terme avec les turbiniers.

Dans le cadre de ses activités futures dans les filières biomasse et photovoltaïque, le Groupe s'efforce de sécuriser ses

Rapport 2007 du Président du Conseil d'administration d'EDF Energies Nouvelles sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Procédures de contrôle interne relatives à la réalisation et l'optimisation des opérations

approvisionnements en équipement et en matières premières, tout en veillant à réduire ses coûts de production.

Dans le domaine de la biomasse, les principaux risques identifiés sont limités par la création d'unités de petite taille à proximité des sources d'approvisionnement et le développement de partenariats avec des ingénieristes réputés.

Dans le domaine du photovoltaïque, la stratégie du Groupe est de diversifier son portefeuille de technologies et d'équilibrer sa stratégie d'approvisionnement (achats spot, contrats à moyen et long terme, partenariats stratégiques et prises de participation sélectives).

Maîtrise des risques liés aux achats métiers : mise en place d'une politique achats métier

Au sein de la Direction Industrie, la Direction Ingénierie a élaboré une politique décrivant le processus à suivre en matière d'achats dans le cadre de la construction et de l'exploitation industrielle des fermes éoliennes ainsi que des centrales thermique, hydraulique et biomasse.

Cette politique, qui reprend les grands principes de sélection équitable des fournisseurs, a notamment pour objectif de s'assurer que la meilleure offre est retenue dans l'intérêt du Groupe et de ses clients.

Le déploiement de cette procédure dans les filiales de la zone Europe s'est poursuivi en 2007.

Maîtrise des risques liés à la gestion des projets : mise en place de procédures de contrôle

Le contexte de croissance et de développement du Groupe (taille des parcs, contrats cadre de fourniture de turbines, délais d'approvisionnement, etc..) conduit à modifier la stratégie de réalisation des parcs éoliens en France, en évoluant du mode « clés en main » à un mode de réalisation par lots. Ce changement de stratégie requiert une définition plus précise des paramètres des projets en phase amont du développement afin de limiter les risques de dérapage des coûts d'investissement et de mieux gérer la complexité des tâches relatives à la gestion des différents lots : études vent, sol, acoustique, raccordement électrique, terrassements, génie civil, etc.

A ce titre, un dispositif d'interface entre les directions concernées a été constitué pour mieux maîtriser les risques liés à la gestion de projet. De plus, une procédure « clôture d'une affaire » a été mise en œuvre en 2007 afin d'établir un bilan de la réalisation et de capitaliser sur un retour d'expérience formalisé.

L'année 2008 sera consacrée à la transposition de ces procédures et bonnes pratiques au Royaume-Uni, en Italie, en Grèce et au Portugal.

Maîtrise des risques de liquidité : mise en place de politiques de contrôle

Risque de liquidité lié au financement de projets

Le modèle de croissance du Groupe consiste à développer et à financer des projets de centrales de production d'électricité. La

politique de la Société est de mettre en place pour chaque projet les financements individuels nécessaires, tant sous forme de dettes que de fonds propres afin de les mener à bien.

Risque de liquidité lié aux activités courantes

Au 31 décembre 2007, le Groupe dispose de sept lignes de crédit moyen terme ayant pour échéance la période 2012-2013. Ces lignes sont non amortissables et remboursables in fine. D'un montant total de 350 millions d'euros, elles sont confirmées par les établissements financiers avec lesquels elles ont été conclues à des conditions fixées et irrévocables.

Le Groupe dispose également de lignes de découvert qui, par définition, ne sont pas garanties (hors délai légal de rétractation des banques).

Depuis début 2007, la Société a contracté des lignes de crédit « Back to Back » qui complètent le dispositif de financement déjà établi. Elles sont conclues pour un an et renouvelables une fois.

Le Groupe a centralisé la mise en place et l'utilisation de ces moyens de financements et de ce fait la gestion des risques correspondants.

Maîtrise des risques liés aux contrats de prestations et d'apporteurs d'affaires

La procédure de contrôle interne sur la contractualisation avec des prestataires et apporteurs d'affaires, mise en place au troisième trimestre 2006 afin de protéger les intérêts du Groupe a donné lieu à la rédaction de fiches descriptives permettant de s'assurer de la présence dans ces contrats de l'ensemble des clauses et principes définis par le Groupe, notamment au titre de la charte éthique.

La Direction Juridique Corporate tient à jour et présente régulièrement au Comité d'audit, les fiches descriptives relatives aux nouveaux contrats.

Par ailleurs, en 2007, la Direction générale a renforcé le dispositif de contrôle lié à toute contractualisation par la diffusion d'une note relative au processus de contractualisation. Cette note précise notamment qu'aucun contrat ne pourra être signé sans avoir été préalablement validé par la Direction Juridique Corporate et la Direction Finances & Controlling.

Cette procédure doit encore être renforcée par la tenue d'un chrono des contrats par la Direction Juridique Corporate.

Maîtrise des risques liés à la relation fournisseurs : mise en place d'une politique générale achats tertiaires

Des actions ont été menées depuis 2005 afin d'optimiser les coûts, réduire le nombre de fournisseurs et mettre sous contrôle le processus d'achats tertiaires.

Une compilation de l'ensemble des procédures d'achats tertiaires est actualisée annuellement et diffusée pour la France.

Cette politique sert de cadre de référence pour les principales filiales et a fait l'objet d'adaptations locales courant 2007 comme par exemple l'actualisation de la politique « Travel & Expenses » pour la filiale américaine enXco en avril 2007.

Ces adaptations se poursuivront en 2008.

Rapport 2007 du Président du Conseil d'administration d'EDF Energies Nouvelles sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Procédures de contrôle interne relatives à la fiabilité des informations financières

Maîtrise des risques liés à la non-conformité aux règles de séparation des pouvoirs : mise en place de délégations de pouvoirs

Afin de se conformer aux règles de séparation des pouvoirs et de contrôle, des politiques de délégation et subdélégation délimitant les différents niveaux d'approbation selon le type d'engagement ont été diffusées en 2006 pour les sociétés françaises et américaines du Groupe.

En 2007, le déploiement et l'adaptation à certaines filiales des procédures de délégation de pouvoirs d'engagement, de délégation de pouvoirs bancaires et de traitement des factures fournisseurs se sont poursuivis.

Ces délégations sont actualisées en fonction des changements organisationnels et certaines font l'objet de validation par les Conseils d'administration des filiales du Groupe.

Maîtrise du risque lié à l'organisation filiales : mise en place d'une politique de choix des administrateurs

La cartographie de la composition des Conseils d'administration réalisée en 2006 afin de définir une politique de choix des administrateurs pour les filiales du Groupe a permis d'engager en 2007 la réorganisation des Conseils d'administration des principales filiales en y intégrant le Directeur Financier pour les holdings pays et les Responsables financiers pays pour les filiales placées sous ces holdings.

Ainsi, ces Conseils d'administration pourront porter plus efficacement la politique Groupe en matière de contrôle interne sous tous ses aspects aussi bien « business », que gestion et finances.

Cette réorganisation sera finalisée en 2008.

4. Procédures de contrôle interne relatives à la fiabilité des informations financières

4.1. PRINCIPALES AMÉLIORATIONS DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À LA FIABILITÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

L'introduction en bourse en novembre 2006 a eu notamment pour conséquence de soumettre la Société à des obligations légales et des règles nouvelles. Le Groupe se doit désormais de produire des états financiers dans des délais imposés ainsi que de définir et d'atteindre les objectifs communiqués au marché. La première publication des comptes du Groupe en normes IFRS est intervenue au 30 juin 2006 et a été l'occasion de définir un certain nombre de normes comptables communes au Groupe.

Les changements d'organisation s'effectuent dans un contexte de constante évolution du périmètre : la croissance organique est importante et des opérations d'acquisitions ou de cessions sont réalisées. Présent dans 10 pays, EDF Energies Nouvelles a consolidé, en 2007, 152 Sociétés intégrées globalement, 39 Sociétés intégrées proportionnellement et 9 Sociétés mises en équivalence.

Le Controlling Group s'est aussi organisé pour s'inscrire dans le cycle de gestion du Groupe EDF qui requiert des reportings comptables et financiers selon des périodicités mensuelles, trimestrielles, semestrielles et annuelles.

Le contrôle du respect des procédures et des politiques comptables Groupe (immobilisations, amortissements, activation des frais de développement de projets), leur renforcement ainsi que la mise en œuvre de nouvelles règles demeurent les préoccupations majeures de la Direction Finances & Controlling.

Afin d'assurer la maîtrise des informations comptables et financières, les délais et la qualité de production, la Direction Finances & Controlling poursuit sa réorganisation ainsi que la mise

en œuvre d'actions visant à renforcer les processus qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière.

Rappel des actions menées en 2006 :

- le Groupe a choisi le progiciel de consolidation Magnitude (Cartesis) de manière à regrouper dans le même outil les comptes consolidés statutaires ainsi que les prévisions et le reporting consolidés ;
- les comptes statutaires ont été consolidés pour la première fois dans Magnitude en juin 2006. Par ailleurs, le budget mensualisé 2007 ainsi que le plan à moyen terme du groupe 2008-2009 ont été consolidés dans Magnitude en septembre 2006 pour disposer d'un suivi mensuel dès janvier 2007 ;
- les équipes du Controlling Group se sont renforcées de manière à permettre un suivi financier par zone géographique. Ainsi chaque contrôleur financier a en charge le suivi financier complet d'une ou plusieurs zones géographiques. Ce suivi comprend, en outre, la validation des prévisions budgétaires et du reporting mensuel, le suivi des engagements hors bilan, la validation des dossiers d'investissement et les travaux d'assistance lors des clôtures comptables (suivi des engagements hors bilan, analyses contractuelles...) ;
- le sous-palier de consolidation enXco aux États-Unis, suivi précédemment par la holding EDEV, a été intégré dans le cycle de gestion du Groupe ;
- pour suivre et traiter les engagements hors bilan, une action de recensement systématique a été menée à la demande du Conseil

Annexe 1

Rapport 2007 du Président du Conseil d'administration d'EDF Energies Nouvelles sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Procédures de contrôle interne relatives à la fiabilité des informations financières

d'administration. Les informations sont intégrées dans une base Access. Par ailleurs, afin de sensibiliser les Responsables zones/métiers à l'importance de ces engagements, il leur est demandé de fournir à l'appui des informations remontées une « lettre d'affirmation ».

En 2007, la Direction Finances & Controlling a mené les actions suivantes :

➤ poursuite du renforcement et de la réorganisation de la Direction Finances & Controlling ;

- implantation de Magnitude aux États-Unis au 1^{er} semestre : le sous palier US a produit pour la première fois ses comptes consolidés dans Magnitude à l'occasion de la clôture semestrielle 2007 ;
- implantation de Magnitude en Grèce au 2^e semestre ;
- poursuite de la simplification de l'organigramme financier ;
- décentralisation d'un certain nombre de processus de consolidation vers les zones géographiques (activation des frais de développement, des frais financiers...);
- établissement du manuel des procédures de consolidation et de gestion du Groupe.

4.2. COMMUNICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Une politique est en cours d'élaboration afin de formaliser les principes de communication et de validation de l'information financière du Groupe EDF Energies Nouvelles.

Cette politique de communication financière s'inscrit dans le cadre des principes et règles en vigueur et des recommandations émises par les autorités boursières dans le domaine de la gestion des risques liés à la détention, à la divulgation ou à l'exploitation éventuelle d'informations privilégiées.

Afin de respecter et faire respecter ces principes et règles, le Groupe a mis en place un dispositif de pilotage et de contrôle de l'information financière chargé de valider l'information financière et d'en assurer la cohérence.

Toute information financière communiquée doit être validée par le Directeur Général et le Directeur Financier et être envoyée préalablement à sa communication aux administrateurs de la Société.

4.3. OBJECTIFS 2008

En 2008, l'objectif est de faire évoluer la Direction Finances & Controlling vers une dimension corporate axée sur la synthèse (gestion et consolidation), la doctrine, le suivi des investissements et des affaires nouvelles.

Pour y parvenir, les principales actions devant être menées en 2008 seront notamment de :

- déployer le logiciel Magnitude dans les zones géographiques nouvelles dans le cas d'acquisitions ;
- créer les paliers de consolidation : UK - Portugal (2008) - Italie (2009) ;

- renforcer les équipes consolidation en Italie et aux États-Unis ;
- continuer la décentralisation du processus de consolidation dans les zones géographiques ;
- mettre à jour le manuel de procédures de consolidation Groupe et manuel de procédures du cycle de gestion Groupe ;
- améliorer le pilotage des quatre reprévisions et du budget ;
- poursuivre la simplification de l'organigramme financier.

Rapport 2007 du Président du Conseil d'administration d'EDF Energies Nouvelles sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Procédures de contrôle interne relatives à la conformité aux lois et réglementations en vigueur

5. Procédures de contrôle interne relatives à la conformité aux lois et réglementations en vigueur

5.1. RESPECT DES LOIS ET DES RÉGLEMENTATIONS

EDF Nouvelles en tant qu'entreprise cotée est soumise à la réglementation en vigueur commune à l'ensemble des sociétés, aux prescriptions relatives à la Loi de Sécurité Financière, au cadre de référence de l'AMF et aux obligations de publications.

La Direction Juridique Corporate et le contrôle interne sont en charge de mettre en place et de vérifier l'application des dispositifs permettant de faire respecter l'ensemble de ces réglementations. Une juriste spécialisée dans le Droit des Sociétés a été recrutée pour répondre aux obligations relatives aux entreprises cotées.

5.2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE RELATIVES AUX CONTRATS

La Direction Juridique Corporate, qui a pour mission principale de s'assurer que l'ensemble des lois et règlements en vigueur applicables au niveau « Corporate » ou « Business » est respecté, a mis en place, en lien avec le contrôle interne du Groupe, une procédure structurante diffusée en juillet 2006 permettant de valider les principales clauses à insérer dans tous les contrats conclus avec les partenaires du Groupe (prestataires, apporteurs d'affaires, sous-traitants,...).

La Direction Juridique Corporate est systématiquement associée à tout processus de contractualisation majeur et a poursuivi, en 2007, le renforcement de sa politique de gestion des risques en diffusant notamment, en mai 2007, une note relative au processus de contractualisation.

5.3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION BOURSIÈRE

Depuis son introduction en bourse, EDF Energies Nouvelles a mis en place des procédures de nature à prévenir les infractions boursières.

Le Conseil d'administration lors de sa séance du 13 novembre 2006 a adopté un règlement destiné à prévenir les opérations d'initiés au sein du Groupe.

Afin de faciliter le respect des recommandations émises par les autorités boursières sur les opérations d'initiés, un Comité d'examen des transactions composé du Directeur Général, du Directeur Financier et du Directeur Juridique Corporate a été mis en place.

6. Dynamique d'évolution

EDF Energies Nouvelles poursuit un rythme de croissance soutenu. Afin de maîtriser ce développement, EDF Energies Nouvelles a le souci permanent de contrôler les risques associés à sa croissance. Le Groupe continuera à faire progresser l'environnement de contrôle, notamment par la mise en place et la transposition de procédures de contrôle interne aux nouvelles entités et aux nouvelles activités ainsi que par l'auto-évaluation de celles qui existent.

Les actions principales pour 2008 seront notamment :

- le déploiement progressif de procédures administratives, de gouvernance et techniques à l'ensemble des filiales du Groupe ;
- la formalisation de politiques Ressources Humaines ;
- la diffusion d'une charte informatique et la mise en place d'un Intranet Groupe ;

Annexe 1

Rapport 2007 du Président du Conseil d'administration d'EDF Energies Nouvelles sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Procédures de contrôle interne relatives à la conformité aux lois et réglementations en vigueur

- la poursuite du renforcement du contrôle de la fiabilité des informations financières émanant des filiales et du contrôle de leur communication au marché ;
- le renforcement du dispositif de la gestion des risques avec une attention particulière portée au suivi des risques de contrepartie ;
- le déploiement du projet Exploitation & Maintenance Europe, à l'instar des États-Unis, qui comprendra un dispositif de gestion de crise, une formalisation de la politique de sécurité et d'habilitations ainsi que la formalisation d'une veille réglementaire pour les activités éoliennes et photovoltaïques ;
- la poursuite de la stratégie de sécurisation de l'approvisionnement en équipements et en matières premières ;
- le renforcement du respect des valeurs du Groupe auprès de nos partenaires et de nos fournisseurs.

La Direction générale apportera tout son soutien à cette démarche dont EDF Energies Nouvelles reconnaît l'importance pour son développement.

Ce rapport a été examiné par la Direction générale, le Comité d'audit et le Conseil d'administration et a fait l'objet d'échanges avec les Commissaires aux comptes pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration des informations financières.

Paris La Défense, le 19 mars 2008

Pâris Mouratoglou

Président du Conseil d'administration

Rapport 2007 du Président du Conseil d'administration d'EDF Energies Nouvelles sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Organigramme du Conseil d'administration et de la Direction générale

Organigramme du Conseil d'administration et de la Direction générale

